

Logement : éradiquer les passoires thermiques

1 jours 1,50 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

L'objectif d'amélioration des performance énergétique des logements est accusé d'être une des causes de la crise actuelle du logement. D'où les changements dans le calcul des DPE pour les plus petits logements. Retour sur les fondamentaux.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Comprendre les enjeux environnementaux de la qualité énergétique des parcs de logement
- Maîtriser les principes de DPE, étiquettes énergétiques, logements insalubres ...
- Comprendre les enjeux des éléments d'actualité liés au sujet

Description / Contenu

Les contraintes liées à la loi « Climat et Résilience » :

- Les obligations de DPE logement et immeuble
- Les étiquettes énergétiques
- Le classement progressif des passoires énergétiques en logement indigne
- Les impacts financiers pour les deux secteurs locatifs, social et privé

Les outils d'impulsion :

- Les outils et critères financiers
- Le dialogue avec les organismes de logement social
- Le dialogue avec la promotion privée

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site

<https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à

info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX





Modalités pédagogiques

L'heure et demie sera employée à un exposé illustré d'exemples de mises en situation et à des échanges dynamiques.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.

Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Eric Arnault : président de Cefals, cabinet de conseil, d'études et de formation à destination des acteurs des politiques de l'habitat et du social, il intervient auprès de ces acteurs, parmi lesquels les élus territoriaux mais aussi les bailleurs sociaux, leurs personnels ou encore les organisations de locataires, depuis une trentaine d'années. Au travers de ses missions, il appuie ces acteurs et leurs interactions au service de politiques publiques de l'habitat.